



Sommaire

La chronique du maire	4
Informations municipales	5
La Corporation de développement	13
La bibliothèque	18
La page communautaire	19
La rubrique informative	26
Le calendrier des activités	29
Pour nous rejoindre	32

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette

publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Corporation de développement et la Ville de Macamic.

Mise en pages : Ginette Labbé

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 7 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame, Monsieur,

C'est le 6 mars dernier que le regroupement de la municipalité de Colombourg avec la Ville de Macamic devenait officiel, créant ainsi la nouvelle Ville de Macamic.

Le conseil provisoire s'est donc réuni pour la première réunion le 11 mars dernier et par la suite, le 14 mars afin d'adopter le budget de la nouvelle ville pour l'année 2002.

Ainsi tous les élus ont été très fiers de présenter à la population un budget équilibré de 2 087 524 \$ en baisse de 6 % par rapport aux trois budgets des anciennes municipalités. Le respect intégral des clauses négociées lors des regroupements a été au coeur des priorités que le conseil municipal a accordées à l'élaboration des crédits budgétaires et nous pouvons être heureux de rappeler à

nos contribuables la justesse du travail, l'exactitude et l'efficacité de nos fonctionnaires qui ont réalisé les études de faisabilité avec notre collaboration et avec le ministère des Affaires municipales.

En ce qui concerne les prochaines élections municipales, elles se tiendront le 15 septembre 2002. Le conseil qui sera élu à ce moment sera formé de huit conseillers et d'un maire. Des huit conseillers, deux proviendront du territoire de l'ancienne paroisse de Macamic, deux de l'ancienne municipalité de Colombourg, quatre de l'ancienne Ville de Macamic et le maire pourra provenir de l'un ou l'autre des anciens territoires, soit du territoire formant la nouvelle Ville de Macamic.

Acceptez mes salutations distinguées.

Daniel Rancourt
Maire

Informations municipales

Taxation 2002

Vous avez reçu votre compte de taxes pour votre propriété située sur l'un ou l'autre des trois anciennes municipalités formant la nouvelle Ville de Macamic.

La taxation 2002 reflète les ententes prises par les trois anciens conseils municipaux au moment des négociations visant les regroupements.

Les propriétaires de résidences de l'ancienne paroisse et ceux de l'ancienne ville ont vu leur compte de taxes diminuer cette année de façon significative. En effet, tel que convenu, le taux de la taxe foncière a été abaissé cette année pour reprendre une augmentation au cours des cinq prochaines années visant à atteindre sensiblement le même taux qui aurait été payé en 2002 sur le territoire de l'ancienne paroisse s'il n'y avait pas eu de regroupement.

Concernant le territoire correspondant à l'ancienne Ville de Macamic, la taxation 2002 par rapport à celle des années antérieures a été complètement révisée afin que le coût des services de l'eau et d'assainissement des eaux usées reflètent bien la réalité et que seuls les citoyens recevant ces services soient facturés.

Une taxe «de dette» s'applique sur les territoires de l'ancienne ville et de Colombourg concernant le paiement des échéances en capital et en intérêts reliés aux investissements propres à chacune de ces deux municipalités avant les regroupements.

Une taxe de nivellement a également été négociée entre les anciennes paroisse et Ville de Macamic et est imposée seulement sur le territoire de l'ancienne ville pour atténuer les impacts du regroupement entre ces deux anciennes municipalités. Cette taxe diminuera de

0,08 \$/100 \$ d'évaluation pour disparaître complètement en 2008 pendant que le taux de la taxe foncière de l'ancienne paroisse augmentera graduellement durant la même période afin d'atteindre celui qui aurait été payé par les contribuables de l'ancienne paroisse de Macamic s'il n'y avait pas eu de regroupement.

En ce qui concerne l'ancienne municipalité de Colombourg, lors du regroupement, le conseil municipal de ce territoire a décidé de maintenir la taxation foncière au niveau des montants perçus en 2001. Les économies qui seront générées par cette ancienne municipalité suite à la fusion représentent la somme de 43 400 \$ annuellement et elles seront placées dans un fonds réservé exclusivement, pour cinq ans, aux bénéfices d'investissements qui devront être faits au secteur de Colombourg dans des domaines de voirie, d'infrastructures touristiques et de loisirs et pour le développement économique.

Par contre, en 2002, pour refléter cette décision, le taux total de la taxe foncière

sur le territoire de Colombourg aurait dû être à 0,937 \$/100 \$ d'évaluation au lieu de 0,9181 \$/100 \$ d'évaluation tel que facturé sur le compte de taxes. Une erreur d'intégration des données informatiques par notre corporation informatique est à l'origine de cette problématique.

L'impact de ce mécompte est peu significatif sur les revenus que nous encaisserons de ce secteur, soit +/- 3 400 \$ de moins que prévu. Les contribuables de Colombourg ont donc une légère baisse de leur taxation cette année; nous récupérerons ces sommes en 2003 afin de maintenir l'équité entre les trois anciennes municipalités et en respect des décrets des regroupements négociés.

Les membres du conseil provisoire de la Ville de Macamic ont été très fiers d'adopter leur premier budget le 14 mars dernier et de démontrer à toute la population le sérieux et l'efficacité de leurs initiatives ayant permis la création de notre nouvelle municipalité.

Voici le détail de la taxation 2002 :

Ancienne paroisse de Macamic

a)	Taux de la taxe foncière	:	0,651 \$/100 \$ d'évaluation
	soit :	- base	0,572
		- camion incendie	0,034
		- augmentation des primes d'assurances	<u>0,045</u>
		Total	0,651 \$/100 \$ d'évaluation
b)	Collecte des vidanges :		75 \$/unité de logement 55 \$/chalet saisonnier

Ancienne Ville de Macamic

a)	Taux de la taxe foncière	:	1,455 \$/100 \$ d'évaluation
	soit :	- base	0,572
		- camion incendie	0,034
		- augmentation des primes d'assurances	0,045
		- dettes	0,384
		- nivellement	0,42
		Total	1,455 \$/100 \$ d'évaluation

- b) Surtaxe pour terrain vague : 0,727 \$
- c) Égout (assainissement des eaux) : 192 \$/unité de logement (maximum 2 logements)
- d) Eau (usine de filtration) : 283 \$/unité de logement (maximum 2 logements)
- e) Collecte des vidanges : 75 \$/unité de logement (maximum 3 logements)
- f) Bacs à déchets : 33,60 \$/unité de logement

Ancienne municipalité de Colombourg

- a) **Taux de la taxe foncière : 0,9181 \$/100 \$ d'évaluation**
- | | |
|---------------|--------------------------------------|
| soit : - base | 0,572 |
| – dette | 0,0561 |
| – réserve | 0,290 |
| Total | 0,9181 \$/100 \$ d'évaluation |
- b) Collecte des vidanges : 67,71 \$ par unité de logement

Quelques informations supplémentaires

- Les citoyens du territoire de l'ancienne municipalité de Colombourg, suite au regroupement, sont **toujours desservis par le service de sécurité des incendies de la Ville de La Sarre** et pour la collecte des ordures, par l'entente intermunicipale avec les municipalités de Palmarolle et de Poularies. Les citoyens de l'ancienne paroisse et de l'ancienne ville sont toujours desservis par la brigade des pompiers de Macamic et pour la collecte des ordures, par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.
- Le service des loisirs de la Ville de Macamic est accessible à l'ensemble des citoyens de la nouvelle ville sans frais supplémentaires au coût de base, s'il y a lieu. Voici quelques-uns des services offerts :
 - bibliothèques municipales secteur Colombourg et au Centre récréatif de Macamic;
 - local jeunesse pour les moins de 18 ans au Centre récréatif;
 - activités en soirée au gymnase du pavillon Le Séjour (badminton, tennis sur table, karaté);
 - bains libres et activités aquatiques à la piscine du Centre Saint-Jean;
 - trois terrains de tennis éclairés adjacents au pavillon Le Séjour;
 - patinoire extérieure secteur Colombourg (en arrière de la salle communautaire);
 - activités sur glace au Centre récréatif;
 - animation estivale secteur Colombourg et au Centre récréatif;
 - terrain de baseball éclairé à l'arrière du pavillon Le Séjour;
 - terrain de balle molle sur la 8e Avenue Est;

- bingos hebdomadaires au Centre récréatif, le mardi à 18 h 45;
 - patinoire extérieure au parc Guillaume-Cornellier;
 - plusieurs parcs et espaces verts, etc.;
- Le Centre récréatif est situé au 34, 6e Avenue Ouest et le numéro de téléphone est le (819) 782-4604 poste 230 ou 231. Pour avoir accès à l'info-loisirs : (819) 782-4604 poste 2;
- La salle communautaire du secteur Colombourg est située au 705, Rangs 2-3 et le numéro de téléphone est le (819) 782-4604 poste 227;
- Le pavillon Le Séjour est situé au 65, 2e Rue Ouest;
- La piscine est au Centre Saint-Jean, situé au 169, 7e Avenue Est;
- Le bureau municipal du secteur Colombourg a été intégré le 22 mars dernier à l'hôtel de ville qui est située au 1, 7e Avenue Ouest. Pour nous rejoindre, composez le (819) 782-4604. (La liste des postes téléphoniques est disponible à l'endos de l'Info-Mak);
- Tous les services existants offerts par votre municipalité dans le secteur Colombourg, à l'exception du bureau municipal, demeurent disponibles pour l'ensemble de la population;
- Un service d'urgence concernant les services municipaux est disponible 24 heures par jour. Pour nous aviser d'une situation exceptionnelle et urgente, veuillez composer le (819) 782-4604 poste 5 et laisser clairement votre nom et votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous rappeler dans les plus brefs délais.

- Les deux anciens offices municipaux d'habitation de Colombourg et de Macamic ont également été regroupés le 6 mars dernier pour former le nouvel Office municipal d'habitation de la Ville de Macamic. Un nouveau conseil d'administration sera formé au cours des prochains mois conformément aux dispositions de la loi. Les deux H.L.M. continueront d'offrir les mêmes services. Les numéros de téléphone : OMH de Colombourg (819) 787-6340 et celui de Macamic (819) 782-4604 poste 231.

Conformément aux exigences de la loi, vous trouverez ci-dessous le résumé des prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2002.

REVENUS

Taxes	1 219 960 \$
Paiements tenant lieu de taxes	572 847
Autres revenus de sources locales	294 717

TOTAL DES REVENUS **2 287 524 \$**

DÉPENSES

Administration générale	448 737 \$
Sécurité publique	206 727
Transport	332 606
Hygiène du milieu	324 516
Santé et bien-être	13 396

Aménagement, urbanisme et développement	74 280
Loisirs et culture	306 673
Frais de financement	149 809
Remboursement en capital	114 220
Transfert aux activités d'investissement	34 320
Excédent des activités financières avant affectations	82 240
	<hr/>
TOTAL DES DÉPENSES	2 087 524 \$

Semaine de grand nettoyage

Vous désirez vous départir de gros rebuts et d'articles encombrants, profitez de la semaine de grand nettoyage qui se tiendra du 6 au 10 mai en fonction de la journée normale de la collecte des ordures ménagères.

Information : A n d r é B r u l o t t e ,
contremaître
782-4604 poste 224

Balayage des rues

Vous êtes âgés entre 10 et 17 ans et intéressés à balayer les rues, vous pouvez dès maintenant donner votre nom au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

La Corporation de développement

Bonjour à tous et toutes,

L'agent de développement est le miroir de son milieu :

Animer ou soutenir une communauté n'est pas en soi un travail *très concret*. Nous ne pouvons être plus concrets que ce que les autorités ou les citoyens peuvent *décrire*. Pour être efficaces à la mesure des attentes, il faut *des objectifs*; alors pour être concrets, il faut *concrétiser les objectifs*.

L'agent de développement doit être dans une logique d'assistance et non de substitution, sinon quand l'agent ou la Corporation ne seront plus là, la recette disparaîtra et l'on retrouvera alors les mêmes problèmes : les personnes restantes se sentiront perdues.

Les plus belles paroles au monde ne

remplacent pas les actes et pour poser des actes, il faut des acteurs. Nous comprenons tous que le contexte économique actuel ne rend pas les choses faciles. Autant Obélix dirait : «Quand l'appétit va, tout va», que nous, nous pourrions dire : «Quand l'économie va, tout va», nous aurions raison, mais pas totalement. Une économie très forte ne peut être saine pour une municipalité que si les autres créneaux, soit social, culturel, sportif, etc. se portent bien aussi. Nous sommes tous portés à croire qu'un développement économique engendrera le succès partout. Il y contribuera certes, mais ce n'est pas l'unique base de l'harmonie et du mieux-être d'une collectivité. C'est pourquoi les acteurs en puissance, et ceci dans tous les secteurs, doivent **AGIR** maintenant. Votre Corporation de développement est là pour concerter et orienter les efforts de chacun.

RÉALITÉS ET RÉFLEXIONS**Cercle de la dévitalisation locale** : ☹

- ▶ Manque d'information et de sensibilisation;
- ▶ Perte du sentiment d'appartenance et manque de fierté et d'engagement;
- ▶ Surexploitation ou sous-exploitation de la ressource et dégradation de l'environnement;
- ▶ Abdication et résignation;
- ▶ Situation de sous-emploi et exode des jeunes;
- ▶ Appauvrissement, diminution et vieillissement de la population, problème de relève;
- ▶ Dégradation sociale, démobilisation et perte de confiance;
- ▶ Faible niveau de scolarité, faible qualification professionnelle et sclérose du leadership et de l'entrepreneurship;
- ▶ Désintéressement de la vie politique,

municipale et communautaire.

Recettes de la vitalité locale : ☺

- ▶ Circulation de l'information et amplification collective;
- ▶ Protection, conservation de l'environnement et meilleure gestion des ressources;
- ▶ Engagement, appartenance et fierté;
- ▶ Niveau satisfaisant d'emploi et d'activité;
- ▶ Rétention et attraction des jeunes en région;
- ▶ Augmentation et rajeunissement de la population (relève assurée);
- ▶ Amélioration de la qualité de vie, participation, concertation, enthousiasme et confiance;
- ▶ Dynamisme du leadership et de l'entrepreneurship local;
- ▶ Implication politique et communautaire.

Je vous laisse sur cet élément de réflexion
- *Chaque municipalité porte en elle les éléments et le pouvoir de son DEVENIR.*

Ghislain Deschênes

Agent de développement

LISTE DES DOSSIERS**Réalisés**

Achat de la collection de Claude Morin de Colombourg (voitures à chevaux et autres antiquités) par la municipalité de Colombourg au coût de 40 000 \$ afin d'ajouter ce site au circuit touristique régional.

En traitement

Phase II du Grand Héron (sentier pédestre et poste d'observation);

- Demande de plusieurs projets carrière-été (emploi étudiant);

- Demande d'aide d'un agent de projets pour le secteur Colombourg (durée 1 an);
- Prise en charge du dossier Politique nationale sur la Ruralité;
- Les accusés de réception des différents Ministères sollicités sont arrivés et des sommes sont déjà réservées pour finaliser le projet de la Gare de Macamic.

En instance

- Conseiller et aider à la réalisation du plan d'affaires d'un promoteur pour le Centre de la Petite Enfance (garderie à 5 \$);
- Signature du pacte rural, ce qui contribuera à assurer la pérennité aux régions et leur développement sous toutes ses formes;
- Suivi d'une possibilité de pénétration du marché agro sous toutes ses formes.

Projetés

- Mise en valeur de la collection de Claude Morin, phases I et II;
- Prise en charge des données nécessaires à la mise sur pied d'un site Web comme outil de promotion pour la Ville de Macamic, en lien avec la région;
- Mission économique hors région afin d'aller chercher des idées et de l'expertise. Sollicitation et collaboration avec des entreprises qui pourraient avoir un certain intérêt pour notre municipalité, ce qui devrait conduire à la mise sur pied d'entreprises de transformation, de sous-traitance, etc.;
- Intention de mettre sur pied un fonds d'investissement, d'entraide ou autres;
- Instauration d'une méga-fête populaire de concert avec les organismes de la nouvelle ville.

NOUVELLES ÉCLAIR

- Le ministère de la Santé a accordé 423 000 \$, le 6 février dernier, pour la réfection des murs extérieurs et d'un ascenseur au Centre hospitalier Saint-Jean de Macamic; les travaux devraient se réaliser à l'été 2002.
- Le service de soutien informatique : Éric St-Amand tient à informer la population que malgré son nouvel emploi à Rouyn-Noranda, il restera disponible pour la population de Macamic les soirs et la fin de semaine. Vous pouvez le rejoindre sur son cellulaire au 333-7497.
- Une serre communautaire, est-ce que ça vous intéresse? Madame Martine Lefebvre de la Corporation de développement est la personne à contacter; pour information, téléphonez au 782-3732.

- Le Centre d'Accès communautaire Internet (CACI) est opérationnel depuis décembre 2001. Vous avez là une ressource que la Corporation de développement met à votre disposition. Situé chez Extra Vidéo, monsieur Dany Hélie, le propriétaire, est tout disposé à fournir une assistance de base aux utilisateurs. Vous pouvez avoir accès à ce service du dimanche au jeudi de 12 h à 22 h et le vendredi et le samedi de 12 h à 23 h; le tarif est de 2 \$ l'heure, plus certains frais minimes pour l'impression de documents.
- Le Centre Multi-Physique situé au sous-sol du Chalet Multi-Services a encore des places disponibles. Pour 175 \$ par année ou 125 \$ pour 6 mois, vous pouvez vous tenir en forme ou vous remettre en forme sans être obligés de suivre un horaire précis. Vous pouvez avoir plus de renseignements en communiquant avec Sylvie Nadeau au 782-2559.
- La Corporation de développement de Macamic recrute activement des promoteurs sérieux ayant un projet de fabrication de 2e ou 3e transformation, de vente de biens et services ou d'une idée de revitalisation. Veuillez contacter l'un des onze administrateurs bénévoles du conseil d'administration de la Corporation (*liste disponible au bureau*) ou l'agent de développement au 782-4604 poste 225.
- Depuis le 1er avril 2002, les heures de bureau de la Corporation de développement sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

La bibliothèque

Nouveautés (à Macamic)

- L'impatient
Pierre Nadeau
- Par une nuit sans mémoire
Nora Roberts
(Don Club Lions)
- L'enfant de l'été
Diane Chamberlain
- L'homme qui entendait siffler une
bouilloire
Michel Tremblay
- Mon Afrique
Lucie Pagé
- De la vie à l'après-vie
Aurélien Le Blé

- Mon voyage de pêche
Jean-Marie Lapointe
- Le cinquième secret
Joanna Hines
- La tentation de l'oubli
Belva Plain
(Don Club Lions)
- Voyage
Danielle Steel
(Don Club Lions)
- Les saveurs de la vie
Maev Binchy

À la bibliothèque de Macamic, à compter du 1er mai, **l'amende** pour les livres rapportés en retard sera de **20 ¢ par livre par semaine.**

La page communautaire

Atome BB Norbord Nexfor

La Sarre

On veut féliciter trois jeunes de Macamic qui font partie de ce club; en effet, leur équipe a remporté le tournoi Atome Provincial de Brossard au compte de 3 à 2 en prolongation contre les Mustang de Brossard.

Ces jeunes sont Patrick Lambert, ass. capitaine, fils de Gilles Lambert et Sylvie Chaîné, Alexandre Carrier, ass. capitaine, fils de Richard Carrier et Sylvie Deschênes et Guillaume Larose, fils de Claude Larose et Hélène Boucher.

Félicitations les gars, on ne lâche pas.

Le jardinage familial et communautaire, un projet de pastorale

Rappel des objectifs

- ▶ Faire du jardin communautaire un lieu d'entraide, de partage et d'échange;
- ▶ Retrouver ensemble le sens des biens de la terre produits par Dieu et le travail humain.

Tous sont invités, spécialement les jeunes avec leurs grands-parents, ceux-ci peuvent nous apprendre beaucoup grâce à leur ingéniosité et leur esprit de solidarité et d'entraide.

Il nous ferait plaisir de vous accueillir, car il reste des espaces libres.

Pour inscription, appelez au 782-2389 ou au 782-4368.



L'Association Chasse et Pêche de Macamic

L'Association Chasse et Pêche de Macamic avise ses membres que pour l'année 2002, elle ne tiendra aucune activité (pêche et chasse).

Pourquoi? (manque de bénévoles). Suite à une assemblée spéciale tenue le 8 février dernier afin de former un nouvel exécutif, un nombre insuffisant de personnes s'y sont présentées.

Tout le monde aimerait participer à des activités cette année, mais personne n'est prêt à donner de son temps au sein de son association.

Nous espérons que des gens, à qui leur association tient vraiment à coeur, voudront bien un jour s'impliquer.

La direction

La paroisse, c'est notre responsabilité!

Chers diocésains et diocésaines,

Chacun sait qu'aujourd'hui beaucoup de nos églises ont l'âge des villes et des villages où elles sont érigées. Elles ont besoin de réparations et souvent de modifications pour répondre aux besoins d'aujourd'hui. Pour une Église vivante, il nous faut des lieux de rassemblements, c'est essentiel à la survie de nos communautés paroissiales et lors des baptêmes, mariages, funérailles ou autres célébrations. Que seraient Pâques et Noël si nous ne pouvions plus célébrer ces grandes fêtes ensemble entre chrétiens!

La loi 118, passée en 2000, sur l'enseignement moral et catholique nous invite à penser ÉVANGÉLISATION; chaque paroisse est-elle prête à investir pour faire connaître Jésus-Christ? La jeunesse a droit de connaître et par conséquence de vivre sa foi en Jésus-Christ. Cette foi en Jésus Sauveur dépend de la volonté de tous et chacun, qu'ils soient pratiquants réguliers, occasionnels ou non. Cette volonté se manifeste par son propre vécu et par sa fidélité à payer sa capitation, la PART DE DIEU comme nos aînés l'appelaient.

Je vous invite donc à être très généreux pour vos paroisses qui dépendent de vos dons charitables pour fonctionner. Nous avons beaucoup à faire ensemble; ensemble, c'est possible.

Avec toute mon amitié et ma prière,

+Gérard Drainville
Évêque d'Amos



Club Lions de Macamic

Le Club Lions de Macamic tient à rappeler aux gens de bien vouloir encercler la date du dimanche 5 mai 2002 sur leur calendrier. En effet, c'est la date retenue par le club afin de tenir la *vente de garage* qui se tiendra à l'intérieur du Centre récréatif de Macamic à compter de 10 h; pour l'acheteur, ce sera l'endroit idéal afin de dénicher l'objet rare tant convoité.

Comme l'organisation prévoit accueillir des centaines de visiteurs, pour le vendeur exposant, ce sera la place idéale afin de se «débarrasser» d'items qui ne lui sont plus utiles tout en récoltant de l'argent par la vente. À noter que les vendeurs exposants verseront 20 % de leurs recettes au Club Lions de Macamic. L'organisation ne peut fournir des tables pour tous les exposants; les vendeurs qui ont des tables pour

exposer leurs articles sont priés de les apporter; pour ce qui est des autres, l'organisation leur en fournira.

Grâce à cette activité, une organisation à but non lucratif comme le Club Lions de Macamic espère récolter des sommes d'argent qui seront remises en totalité à différentes organisations locales qui sont dans le besoin.

Les gens intéressés à exposer les items dont ils désirent se départir sont priés de contacter un des deux membres Lions responsables de l'activité. La vente est ouverte à tous les gens qui ont quelque chose à vendre, que ce soit des membres Lions ou non, des gens qui demeurent à Macamic ou non, des vendeurs qui n'ont que quelques produits à vendre ou encore beaucoup d'items, etc.

Comité organisateur :
Lion Charles Delisle
782-4069

Lion Laurent Gélinas
782-4484

Maison Saint-André
Abitibi-Ouest

La Maison Saint-André Abitibi-Ouest est un organisme à but non lucratif oeuvrant auprès des personnes démunies, à faible revenu ou en perte d'autonomie.

Volet communautaire :

Défense des droits :

- Service d'information, d'écoute, de référence, d'encadrement et d'accompagnement (interventions appropriées pour les personnes économiquement démunies)

Repas communautaire :

- Déjeuner le 1er vendredi du mois (prix modique pour les **membres**)

Dépannage alimentaire :

- Aide de dernier recours

Volet Services à domicile :

Popote roulante :

- Pour les municipalités de Duparquet, Roquemaure, Normétal, Dupuy, Gallichan, Rapide-Danseur, Ste-Germaine

Aide domestique :

- Entretien ménager pour toute la population. Préparation de repas pour toute la population

Activités :

- Bingo une ou deux fois par mois.
- Cafés-rencontres
- Etc.

Coiffure Élégance :

Tél. 333-3760

- Tarif réduit pour les **membres**

Cartes de membres disponibles sur demande (5 \$ par année)

Sécurité à bicyclette

Cette année encore, le Club Lions de Macamic tiendra sa journée de sécurité à bicyclette, le samedi 4 mai 2002.

Les jeunes cyclistes macamicois et macamicoises désireux d'en apprendre un peu plus sur la sécurité à bicyclette, tout en courant la chance de gagner un des nombreux prix de présence, se donnent rendez-vous au Centre récréatif de

Macamic, le samedi 4 mai 2002.

Un service d'identification des bicyclettes à l'aide d'un burin sera disponible sur place.

Comité organisateur :

Lion Michel Boisclair
782-2601

Lion Constant Samuel
782-4076

Show & Shine

Le Club Lions de Macamic est reconnu comme un organisme qui vient en aide à des organisations dans le besoin tout en priorisant la jeunesse, l'éducation et la santé.

L'activité principale du Club Lions de

Macamic est la tenue de son *SHOW & SHINE*.

Cette année, l'activité se tiendra le samedi 1^{er} juin 2002 et l'organisation compte sur l'appui d'une équipe sans pareille afin de faire de cette activité un endroit de retrouvailles où les gens de toutes les régions du Québec se feront un plaisir de se rencontrer pour venir festoyer. Pour assurer la réussite financière d'une telle activité, les Lions sollicitent la population pour la vente de billets pour un tirage d'une valeur totale de 20 000 \$. Actuellement, la vente de nos billets est très encourageante et nous demandons à tous les gens d'investir dans l'achat de billets pour notre tirage. Rappelez-vous que la totalité des profits retournera à différents organismes communautaires de la région.

Constant Samuel
Président du 5e Show & Shine

RAPPEL RAPPEL RAPPEL

Conteneurs

Nous désirons rappeler aux citoyens qu'il est interdit de jeter dans les conteneurs du Centre récréatif des matières qui ne brûlent pas ou brûlent difficilement, ex. ferraille, appareils électroménagers, pneus, etc.

Vous pouvez disposer de tels objets en les apportant au dépotoir le samedi. Merci de votre collaboration.

Source : Madame Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière de la
Régie gestion des déchets
782-4604 poste 223

Info-Mak

Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont plié et assemblé l'édition du 14 février, soit mesdames Muguette Bastien,

Georgette Ouellet, Murielle Carrier, Jacqueline Savard et monsieur Robert Sirois.

Déneigement

Nous désirons remercier sincèrement les citoyens pour leur excellente collaboration cet hiver lors de nos opérations de déneigement. Malgré les précipitations et les accumulations importantes de neige, peu de personnes ont déversé la neige de leur entrée de cour sur les accotements des rues.

Rubrique informative

L'entreprise en aide domestique de la Maison Saint-André Abitibi-Ouest : deux ans déjà!

Il y a deux ans, le CLD d'Abitibi-Ouest participait au démarrage de l'une de ses premières entreprises d'économie sociale, soit le volet Services à domicile de la Maison Saint-André Abitibi-Ouest. Après ces deux années d'opération, les objectifs fixés dans le plan d'affaires en terme de création d'emplois et du type de services offerts ont été dépassés. La Maison Saint-André désire continuer sa percée dans le domaine des services d'aide domestique, tant auprès des gens en perte d'autonomie qu'auprès de la population en général.

Avec 34 personnes à son emploi réparties dans les différentes municipalités, le volet Services à domicile de la Maison Saint-André a desservi 241 clients durant

l'année 2001 pour un total de 28 880 heures de services d'aide domestique. En faisant appel aux Services à domicile de la Maison Saint-André, les clients sont assurés d'obtenir un service de qualité par du personnel bien formé et spécialement qualifié. De plus, l'entreprise est en contact régulier avec le Réseau de la santé et des services sociaux des Aurores boréales afin d'assurer l'offre de services selon les besoins de la clientèle.

Le tarif régulier du service d'aide domestique est actuellement de 9 \$ l'heure. Par contre, les personnes de 65 ans et plus ou certains cas particuliers référés par le CLSC sont admissibles à une aide financière leur permettant de bénéficier du service pour aussi peu que 3 \$ l'heure.

Pour obtenir des informations

supplémentaires sur les tarifs et les services offerts, les gens doivent s'adresser au 333-1133.

Le CLD d'Abitibi-Ouest est fier d'avoir contribué au démarrage et au succès de cette première entreprise d'économie sociale sur son territoire et félicite l'équipe de la Maison Saint-André Abitibi-Ouest ainsi que les partenaires associés à ce projet dont le Réseau de la santé et des services sociaux des Aurores boréales, le Centre local d'emploi de La Sarre, le ministère des Régions, la Régie régionale de la santé et des services sociaux ainsi que le Fonds de lutte contre la pauvreté.

Source : Jean-Guy Baril

**Conseiller en développement
Centre local de développement
d'Abitibi-Ouest**

Tél. (819) 333-2214

Courriel jg.baril@cldao.qc.ca

Les guides de Communication-Québec

Communication-Québec annonce la parution de l'édition 2002 des six guides composant sa collection de documents d'information destinés au grand public.

Pour faciliter les démarches des citoyens et des citoyennes auprès des gouvernements, Communication-Québec livre, dans ses publications, l'essentiel des renseignements concernant différents sujets qui touchent de près la population. Ces guides intitulés Bébé arrive, Changer d'adresse, Démarrer une entreprise, Pour les 55 ans ou plus, Que faire lors d'un décès et Séparation et divorce sont disponibles gratuitement, en anglais et en français, dans les bureaux de Communication-Québec. On peut également les consulter dans le portail du gouvernement du Québec (www.gouv.qc.ca)

Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées

Afin d'aider financièrement les personnes de 70 ans ou plus qui choisissent de demeurer dans leur milieu de vie, il existe un crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées. En effet, certaines dépenses effectuées pour obtenir des services de soutien à domicile donnent droit à un crédit d'impôt remboursable qui peut atteindre 2 760 \$.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, il faut communiquer avec le bureau du ministère du Revenu du Québec.

Date limite pour les impôts

N'oubliez pas que la date limite pour expédier votre déclaration de revenus est le 30 avril; cependant, si vous ou votre conjoint déclarez des revenus d'entreprise ou de profession, le délai de production est

prolongé jusqu'au 15 juin 2002, et ce, sans qu'aucune pénalité ne soit imposée. Toutefois, si vous avez un solde à payer au 30 avril 2002 et que vous décidez de vous prévaloir de cette prolongation, un intérêt sera calculé sur le solde à compter du 1er mai. Le taux d'intérêt pour les créances payables au ministère du Revenu du Québec est de 7 % pour la période du 1er avril au 30 juin 2002.

**Source : Communication-Québec
1 800 363-1363
www.gouv.qc.ca**

Le calendrier des activités

Avril	14	Brunch au Club de l'Âge d'Or
	22	Réunion du conseil municipal à 19 h 30
	27	Tournoi annuel de baseball-poches et de cartes au Centre récréatif
	27	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or
Mai	10	Date limite pour vos textes pour le prochain Info-Mak
	12	Brunch au Club de l'Âge d'Or
	13	Réunion du conseil municipal à 19 h 30
	18	Assemblée générale annuelle du Club de l'Âge d'Or à 13 h 30
	27	Réunion du conseil municipal à 19 h 30
Juin	10	Réunion du conseil municipal à 19 h 30
	13	Parution Info-Mak

Danse en ligne le 1er samedi de chaque mois, à 20 h, au Centre récréatif de Macamic, avec Louise et Jean-Guy Dupuis. Entrée 3 \$. Pratique le mercredi précédant la soirée de danse.

La Fabrique de Macamic vous invite à son BINGO au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 h 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 h 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

Bingo tous les mardis à 18 h 45

Centre récréatif de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.



Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Macamic

Le mercredi de 19 h à 20 h 30
et deux mercredis par mois de
13 h à 15 h

Le mercredi de 14 h à 16 h
et de 19 h à 21 h

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 13 juin 2002; la date limite pour apporter vos textes est le 10 mai 2002; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 782-4283.

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

	Poste
Monsieur Denis Bédard	Directeur général 238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe 223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe 227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs 230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation 225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay 231
Bureau de l'animation en loisirs	233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration 240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître 224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction 221
Gare	244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay	237
Info-loisirs	Horaire des activités 2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout) 5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation 787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)	9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic :

(819) 782-4283

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay :

(819) 782-4464

Adresse électronique :

villemacamic@cablevision.qc.ca

